

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

UNIVERSITE FERHAT ABBAS DE SETIF 1

FACULTE DE MEDECINE

Département de chirurgie dentaire

2019 - 2020

Santé Dentaire Communautaire

2ème année. Module hygiène et prévention

Dr Moussaoui Hiba

Maitre Assistante En Epidémiologie

I. INTRODUCTION

Depuis toujours, la pratique de la dentisterie = traitement des maladies dentaires.

Développement concept de prévention : début des années 60.

Ce concept basé sur la philosophie et le modèle de Leavell et Clark établi en 1965 = cadre de référence en Médecine préventive.

Ils ont défini :

La maladie = succession de stades évolutifs avec point de départ = excellent état de santé et aboutissement = mort.

A l'inverse, **la prévention** = ensemble des interventions permettant de maintenir les individus en bonne santé ou empêcher la progression de la maladie

La prévention selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1948 : "la prévention est l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps"

- Il s'agit d'en distinguer trois types :

- **La prévention primaire** : ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à donc réduire les risques d'apparition de nouveaux cas. Sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risque, comme les risques en terme environnementaux ou sociétaux.

- **La prévention secondaire** : est de diminuer la prévalence d'une maladie dans une population. Ce stade recouvre les actes destinés à agir au tout début de l'apparition du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution ou encore pour faire disparaître les facteurs de risque.

- **La prévention tertiaire** : qui intervient à un stade où il importe de diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récurrences dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

La prévention a donc trois objectifs :

- la promotion de la santé
- la protection de la santé
- la restauration de la santé

Ce concept s'adapte à la dentisterie communautaire ou préventive.

II. DEFINITIONS PRELIMINAIRES :

- **Une communauté** (dans le domaine de la santé publique) est un groupe d'individus qui vivent ensemble dans des conditions spécifiques d'organisation et de cohésion sociales. Ces membres sont liés à des degrés variables par des caractéristiques politiques, économiques, sociales et culturelles communes ainsi que par des intérêts et des aspirations communs, y compris en matière de santé. Les communautés sont de taille et de profils socio-économiques extrêmement variés.
- **La santé communautaire** fait partie intégrante de la santé publique en constituant une stratégie au sein des démarches de promotion de la santé. Sa spécificité est d'être populationnelle et non individuelle et de promouvoir et mettre en œuvre une vision globale et de proximité de la santé. Elle est fondée sur plusieurs grands principes :

- **la santé** est liée à un ensemble de facteurs (démographiques, géographiques, sociaux, économiques...) qui ne touche pas qu'un individu mais toute une population, i.e. une communauté ; ces facteurs sont répartis de manière inégale entre les territoires ;

- **la médecine**, le système de soins et les politiques publiques n'apportent pas toujours une approche assez globale de la santé ;

- **les comportements individuels** sont difficiles à faire changer ; l'implication des « gens » est fondamentale pour parvenir à un changement ; il ne s'agit pas de « faire pour » les gens, mais « avec eux ».

S'appuyant sur le fait que des changements individuels peuvent être produits par le biais de l'implication dans une action collective, la santé communautaire met en œuvre une action collective locale. Ainsi, le groupe entier transforme ses normes, et une dynamique de changement peut se mettre en place.

III. OBJECTIFS ET BENEFICES ATTENDUS DE LA SANTE COMMUNAUTAIRE

Les effets observés et / ou attendus de la santé communautaire se placent à plusieurs niveaux interagissant les uns avec les autres :

Effets individuels : augmentation de l'estime de soi, diminution de certains comportements à risque,

Effets organisationnels : renforcement du dialogue entre habitants et administration, développement de l'entraide, élargissement de la coopération inter-professionnelle et inter-institutionnelle...

Effets collectifs : amélioration des conditions de vie dans un établissement scolaire ou un lieu de travail,

Effets sociaux : amélioration de la salubrité dans un quartier, amélioration de la sécurité sur un territoire...

Effets politiques : engagement dans la vie politique

IV. LES DIFFICULTES EN SANTE COMMUNAUTAIRE :

Trois difficultés principales paraissent rapidement perceptibles dans le concept et les actions de santé communautaire :

- ✓ Des délais significatifs sont souvent nécessaires pour arriver à l'autonomisation de la communauté ; la santé communautaire ne peut se penser sur des délais courts ; ses effets doivent être appréhendés sur le long terme.
- ✓ Le périmètre d'efficacité d'actions de santé communautaire est local et paraît peu transposable à des champs plus larges, de niveau communal ou départemental, a fortiori national ; les actions de santé communautaire sont donc difficiles à penser dans une approche coordonnée et synchronisée.
- ✓ Les actions de santé communautaire remettent en cause les postures traditionnelles : le statut d'expert doit s'effacer au profit d'une posture de coproducteur de savoirs ; le directeur peut être interpellé par le groupe et remis en cause dans son action ; l' élu peut se sentir dépossédé de sa capacité à décider au nom de la communauté.

SIMILARITÉS AVEC L'APPROCHE CLINIQUE CONVENTIONNELLE

Approche clinique	Approche communautaire
(un patient)	(une population donnée)
Plainte principale	Besoins, demandes population
Examen clinique	Enquête épidémiologique Surveillance épidémiologique
Diagnostic	Analyse des résultats
Plan de traitement	Planification de programme de santé
Traitement	Gestion de programme et supervision
Evolution	Évaluation triple (moyens, prestations et résultats)

V. LA SANTE DENTAIRE COMMUNAUTAIRE

La santé dentaire communautaire est ce domaine de la médecine dentaire s'intéressant au diagnostic, à la prévention et au contrôle des problèmes de santé buccodentaire ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire à l'aide d'actions concertées dans la communauté. La santé dentaire communautaire sert la communauté plutôt que l'individu, et ce, en utilisant la recherche, la promotion de la santé, l'éducation à la santé et les programmes de soins dentaires.

-LES VOIES D'ACTION DU DENTISTE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE (Quelques exemples)

- Éducation dentaire du public
- Administration de programmes de soins pour les groupes à risque · enfants · défavorisés · personnes âgées
- Lobby politique pour favoriser la mise en place de mesures bénéfiques à la santé dentaire ex.: - fluoruration de l'eau - programmes publics de soins dentaires

-DIFFÉRENCES AVEC LA PRATIQUE PRIVÉE

- Rémunération!!
- Travail en équipe avec les non-dentistes
- L'imputabilité: Le dentiste en santé communautaire doit rendre des comptes à ses patrons qui représentent le public.
- Les ressources monétaires pour agir sont toujours limitées
- Les résultats de l'intervention: ne sont pas immédiatement visibles mais à long terme l'action du dentiste en santé communautaire touche plus d'individus et peut constituer un apport important à l'amélioration de la santé dentaire de toute la population.
- Les conditions d'emploi de fonctionnaire.

-LES OUTILS DU DENTISTE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

- Épidémiologie et bio-statistique
- Promotion de la santé et éducation du public
- Planification et programmation
- Méthodes évaluatives
- Méthodologie de la recherche
- Communication - Gestion financière appliquée.-

VI. CONCLUSION

La dentisterie communautaire permet une meilleure approche sanitaire des problèmes de santé bucco dentaires et leur prévention.

Le dentiste = maillon important de la chaîne de fonctionnement de cette discipline dans l'exercice normal de sa profession peut remplir plusieurs fonctions : planificateur, éducateur..., dispensateur de soins de hautes technologies.

Le dentiste doit considérer le patient

- d'abord comme un être humain et non pas comme un organe
- membre d'un groupe ou d'une population
- espace particulier
- qu'il faudrait protéger et pourquoi ne pas élever son niveau de santé.